

Jungholtz

Bulletin municipal d'informations

2019 N°22

S'Dorfblättla



►► Le Mot du Maire

Chers habitants de Jungholtz,

L'année 2018 s'est achevée sous un climat de tension sur le territoire français. Souvent relayée par nos médias, la présence des gilets jaunes, symbole de cette contestation, sur nos routes et ronds-points, traduit les inquiétudes et les difficultés que rencontrent beaucoup de concitoyens dans leur vie quotidienne. Les maires et les élus municipaux, par leur proximité, en sont les premiers témoins ; disponibles, ils restent, présents et à l'écoute de leurs administrés.

Ce fort mécontentement populaire qui s'est exprimé par la crise née du mouvement des gilets jaunes, doit nous interroger sur notre société imprégnée depuis de longues années par la montée du "chacun pour soi". Une société où les notions de solidarité et de respect mutuel manquent le plus pour affronter les défis du futur.

Ces notions qui sont tellement utiles dans la vie quotidienne : respecter les piétons aux passages protégés, respecter les limitations de vitesse au sein du village, considérer que quelques secondes de courtoisie

"perdus" dans la journée n'enlèvent rien à la vie ... mais, ne sont-ce pas là que de bonnes résolutions pour l'année nouvelle ?

Au niveau national, le temps est venu de discuter calmement afin de faire le catalogue des choses à améliorer. Le registre des doléances et propositions mis en place à la mairie pour répondre à la demande des hautes instances de la République a été transmis. C'est maintenant à l'État d'analyser ces remontées citoyennes, et de prendre des décisions. Il faut dire que sur le plan de notre commune la situation est un peu plus calme et qu'en ce moment nous sommes dans les starting-blocks pour préparer sereinement le budget 2019. Il s'agit entre autre de répertorier les travaux urgents et de classer par ordre de priorité les actions à mettre en œuvre dans l'année.

Ce budget c'est avec une nouvelle collaboratrice que nous le préparons. En effet, Audrey, qui en peu de temps avait su prendre en main une fonction qui n'était pas des plus facile, apporter dynamisme et fraîcheur au sein de notre équipe, être un soutien de

chaque instant dans la gestion des affaires courantes de la municipalité ; Audrey a décidé de saisir une nouvelle opportunité professionnelle.

Et, c'est une autre habitante de Jungholtz qui va lui succéder. Il s'agit de Mme Peggy ALVADO qui comme Audrey a des compétences en comptabilité institutionnelle. Peggy a débuté sa carrière au Conseil Général pour ensuite prendre un poste à la communauté de commune de Delle où elle était en charge des budgets et des marchés publics. Peggy est maman de deux petites filles, Malaury 11 ans et Maëva 1an ½.

En mon nom et au nom de toute l'équipe du conseil municipal, je leur souhaite pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions respectives.

Prévoir le futur n'est pas un exercice simple et exempt d'erreurs, il faut savoir humblement l'admettre.

Je veux croire en l'avenir pour pouvoir le construire.

Guy HABECKER
Maire de Jungholtz



Une fois de plus, les habitants de la commune ont fait preuve d'une grande générosité lors de la quête pour la lutte contre le cancer.

Le bon déroulement de cette opération, qui a rapporté la somme de 6 372.50 €, a été possible grâce à notre dynamique équipe de quêteuses bénévoles : Maria KILLY et Anne Marie MANZONI.

Lors de la cérémonie des vœux, Monsieur le Maire a eu le plaisir de les remercier et de les féliciter vivement pour leur engagement.

Informations du Comité du Haut Rhin.

"Le Comité du Haut-Rhin ne serait pas l'un des plus importants Comités de France sans l'engagement souvent sans limite de ses nombreux bénévoles. Ce sont eux qui donnent à l'association toute son âme et sa capacité d'action.

Les quêteurs du Haut Rhin sont au nombre de 1 596, ils permettent à La Ligue de récupérer les ressources financières les plus importantes grâce à la collecte à domicile. "



Banque Alimentaire du Haut-Rhin

La Banque alimentaire du Haut-Rhin assure depuis 34 ans la récolte gratuite de denrées alimentaires auprès du grand public, des industriels de l'agroalimentaire, de la grande distribution, et ce avec l'investissement de quelque 150 bénévoles et 6 salariés.

Elle a distribué en 2018, 2 542 tonnes de nourritures, permettant ainsi une économie de 8 236 101 euros aux collectivités.

Ainsi, par le biais de 72 associations caritatives, de 26 CCAS et de 17 épiceries solidaires, ce sont quelques 12 000 haut-rhinois qui bénéficient chaque mois d'une aide alimentaire indispensable.

C'est pourquoi, **votre soutien** au niveau du fonctionnement, nous est plus que nécessaire pour nous permettre de poursuivre notre action dans les meilleures conditions possibles et afin de couvrir les charges incompressibles.

De plus vous pouvez contribuer, si vous le souhaitez, au

soutien financier de l'agrandissement de nos locaux, par le versement de **1 euro en signe de solidarité** et d'intérêt portés aux personnes fragilisées de notre région.

D'avance nous vous remercions pour l'aide que vous voudrez bien nous accorder et vous prions de croire en l'expression de nos salutations les meilleures.

Fernand CLAUSS - Président

PS : possibilité d'envoi du budget prévisionnel 2019 par mail.



BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Identifiant national de compte bancaire :		Identifiant international de compte bancaire :	
Banque : 11 899		Iban - FR76 1189 9001 0300	
Guichet : 00 103		0634 5194 514	
N° compte : 00 063 451 945		BIC : CMCIFR2A	
Clé : 14			
DEV : EUR			
Titulaire du compte :		Domiciliation :	
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN		BANQUE DE L'ECONOMIE	
Cité Parc Gluck		24 rue Eugène Ducretet - BP	
9 Allée Gluck		1089	
68 200 MULHOUSE		68 051 MULHOUSE Cedex 1	
		03 89 33 82 00	

E.mail : BA680@banquealimentaire.org - Tél. : 03 89 42 77 77
Télécopie : 03 89 59 09 78

Diagnostic Intercommunal de Santé sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Le territoire de la Communauté de la Région de Guebwiller a été identifié comme territoire déficitaire en soins de proximité.

Afin d'apporter une réponse aux besoins en matière d'offre de santé, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a souhaité réaliser un diagnostic détaillé du territoire sur la problématique santé. Ce dernier consistera à disposer d'une vision globale et partagée avec les acteurs du territoire, des

ressources en santé, de l'accès aux soins et des problématiques spécifiques du territoire.

Afin d'obtenir une vision et une connaissance des besoins de santé et des attentes de la population de notre territoire, un questionnaire à destination des habitants mais également des professionnels est disponible.

Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant :

- > Habitants : <https://www.sphinxonline.com/SurveyServer/s/enis/Enquetehabitants/questionnaire.htm>
- > Professionnels : <https://www.sphinxonline.com/SurveyServer/s/enis/EnqueteProfessionnels/questionnaire.htm>



L'année 2019 sera riche en commémorations !

Des anniversaires historiques rythmeront cette année au niveau national et international comme par exemple : les 20 ans de l'adoption de l'euro, les 30 ans de la pyramide du Louvre et de la chute du mur de Berlin, les 50 ans du premier pas de l'Homme sur la Lune, les 60 ans de Barbie, d'Astérix & Obélix et de la célèbre voiture Mini, le 75^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, les 90 ans de Tintin [le célèbre reporter à la houppette], les 100 ans du lancement par André Citroën de la marque et du modèle culte la 2 CV mais aussi du mythique maillot jaune [le premier coureur à l'avoir porté est le Français Eugène Christophe, lors du Tour de France de 1919], les 350 ans de l'Opéra de Paris, les 500 ans de la mort de Léonard de Vinci, et du début de la construction du Château de Chambord [en 1519]

... mais à Jungholtz aussi nous aurons de beaux anniversaires à fêter pour lesquels la municipalité se réjouit et se prépare à aller à la rencontre de ses aînés pour d'agréables moments de convivialité et de partage.

Alors dès à présent nous souhaitons un

Joyeux Anniversaire.

à tous nos octo et nonagénaires, avec qui nous aurons plaisir à lever nos verres pour trinquer aux beaux lendemains !



Mme Marie STOECKLE a fêté ses 80 ans

Les représentants de la municipalité se sont rendus au domicile de Mme Marie STOECKLE, née le 29 janvier 1939 pour lui remettre le traditionnel arrangement de fleurs accompagné de quelques gourmandises.

Mme Marie STOECKLE et son époux André, sont venus s'installer dans cette charmante maison de la rue du Château dès qu'ils furent libérés de leurs obligations professionnelles. Une belle façon de "se mettre au vert" et de profiter pleinement de leur retraite dans cette demeure qui offre une magnifique vue sur la plaine d'Alsace.

La soirée passée en compagnie d'amis proches et des représentants de la municipalité fut fort agréablement émaillée d'anecdotes touchantes de ces années de route ensemble. Quel plaisir de passer ainsi un moment de détente très agréable en toute convivialité et empreint d'émotion.



Nous souhaitons à Mme Marie STOECKLE un *Joyeux Anniversaire* et beaucoup de bonheur. ■

Mme Sophie MONA

Et en février c'est Mme Sophie MONA née KACZMAR, entourée de ses enfants et petits enfants, qui a été mise à l'honneur à l'occasion de ses 85 printemps.

Un bel anniversaire que la municipalité n'a pas manqué de célébrer en rendant visite à l'heureuse octogénaire, avec le traditionnel panier garni toujours bienvenu.

Un moment bien agréable pendant lequel on peut évoquer quelques souvenirs, entre plaisir et nostalgie.

C'est avec un magnifique sourire qu'elle a exprimé sa fierté d'avoir une famille extraordinaire et son bonheur d'être entouré de ses enfants et petits enfants qui sont présents quotidiennement ; et si c'était les bonnes relations qui rendent plus heureux et en meilleure santé ?

Pour que les 365 jours à venir soient encore meilleurs que les précédents, nous lui souhaitons une tonne de bons moments, une abondance de surprises, beaucoup d'amitié et une pleine santé *Joyeux Anniversaire* ■





Information Qualité Construction - Les dispositions de la loi de finances 2019 en matière d'énergie

La rénovation énergétique des bâtiments est, cette année encore, soutenue par la loi de finances. **Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est prorogé d'un an mais évolue dans l'attente de sa transformation en prime.** Cette prolongation est accompagnée d'une simplification du régime de l'éco-PTZ. (Article 182 de la loi de finances pour 2019)

Nouvelles dépenses éligibles au CITE :

- l'acquisition de chaudières à très haute performance énergétique n'utilisant pas le fioul, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé par arrêté ;
- le remplacement de fenêtres en simple vitrage par des matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé par arrêté ;
- la pose de certains appareils de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable, de systèmes de fourniture d'électricité à partir de l'énergie hydraulique ou à partir de la biomasse ou de pompes à chaleur ; *Remarque : jusqu'à présent, pour ces équipements, seules les dépenses d'acquisition étaient prises en compte.*
- la dépose d'une cuve à fioul, pour les dépenses payées, entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Le CITE s'applique aussi aux dépenses, payées entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019, liées à réalisation d'un audit énergétique volontaire.

Plafonnement des revenus

Les dépenses d'acquisition et de pose de certains appareils de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire ouvrent droit au crédit d'impôt lorsque le montant des revenus du foyer fiscal n'excède pas un certain plafond. Ce plafond sera fixé par décret. Les conditions de ressources devraient être alignées sur les conditions de ressources pour bénéficier des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

La transformation du CITE en prime prévue pour l'an prochain - La prorogation du CITE permet d'assurer la continuité du soutien public à la rénovation énergétique des logements dans l'attente de la mise en place d'un nouveau mécanisme consistant en un versement d'une prime, au moins pour les ménages aux revenus les plus modestes, par l'Anah.

Contrairement au crédit d'impôt qui est versé tardivement après réalisation des travaux, en général à la fin de l'année suivante, **la prime sera versée dès les travaux achevés**, ce qui permettrait aux ménages de ne pas avancer les fonds.

Pour plus de renseignement,

✓ **Un crédit d'impôt à trois taux**

✓ **Entrée en vigueur et disposition transitoire**

✓ **L'éco-PTZ accessible dès la première action d'amélioration de la performance énergétique**

✓ **Prêt à taux zéro (PTZ) : pas de changement**

voir le site :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-habitat/Qualite-de-la-construction>



Organisation d'un débat national sur la culture

Extrait du journal Maire Info

Édition du 20 février 2019

La revue Beaux-arts magazine et la Fondation du patrimoine, constatant que la culture « est la grande absente du Grand débat national », ont lancé le 18 février une plateforme participative sur ce sujet.

«La culture et le patrimoine sont au cœur des débats d'aujourd'hui. Partout en France, en rouvrant les petits musées, en sauvant les moulins, les lavoirs, les théâtres, on crée de l'emploi et de l'activité dans les zones rurales et les centres-bourgs. Il faut cesser de négliger cet immense patrimoine qui, bien loin des capitales, donne fierté et intérêt à la France des territoires».

Par ces mots, Guillaume Poitrinal, président de la Fondation de France, veut mettre l'accent sur la nécessité de «remettre la culture au cœur du débat citoyen». Or aucune des quatre thématiques retenues par le gouvernement pour le Grand débat national ne traite, de près ou de loin, de la culture.

Pour y remédier, Beaux-arts magazine et la Fondation de France ont donc ouvert le site :

<https://granddebatculture.fr/>

Celui-ci sera ouvert jusqu'au 15 mars, et les Français sont «invités à y faire part de leurs propositions sur l'action culturelle».

Les créateurs du site ont identifié « trois grands enjeux nationaux » : la culture pour tous, l'éducation artistique et culturelle, le patrimoine. Ces thèmes ne sont néanmoins pas

exclusifs, et les internautes peuvent «s'exprimer sur tous les autres sujets qui leur semblent essentiels (soutien à la création, rémunération des artistes, culture participative, fonctionnement des équipements culturels...)».

Après le 15 mars viendra le temps de la restitution : toutes les contributions déposées sur la plateforme seront « intégrées à une synthèse », laquelle sera rendue publique sur le site. Toutes les contributions reçues seront classées et transmises aux différents acteurs auxquelles elles s'adressent (ministères, administrations, musées, théâtres...). Un rapport contenant « les 10 propositions les plus débattues, les 10 propositions les plus soutenues et une liste de propositions » sera enfin élaborée et remise au président de la République le 15 avril.

Au-delà de cette plateforme participative, les instigateurs de cette belle initiative appellent «tous les acteurs de la culture» à organiser localement des débats physiques. Les maires, bien sûr, mais aussi «associations, fondations, salles de spectacles, centres d'art, musées, lieux patrimoniaux, bibliothèques» peuvent organiser des débats et en référencer facilement sur le site la date, le lieu et le thème.

Le ministre de la Culture, Franck Riester, qui s'est dit «ravi» de cette initiative, encourage «tous les artistes et acteurs culturels publics ou privés» à y participer, et promet qu'il sera «particulièrement attentif» aux propositions qui sortiront de ce débat.

F.L.

Fleurissement ...



Saison après saison, le fleurissement du village se renouvelle afin de valoriser notre patrimoine et améliorer la démarche "zéro phyto" recommandée par le jury Régional du Label "Villes et Villages Fleuris".

Avec les aléas du climat et la mise en œuvre des plans de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires la tâche est complexe, mais oh combien valorisante pour Nathalie notre adjointe en charge du fleurissement, pour Sylvain notre ouvrier communal et nos jeunes recrues de l'été qui prennent le relais durant les congés, pour que notre village reflète cette image positive et colorée pour nous offrir un cadre de vie des plus agréable.

L'année 2018 a été une année difficile marquée par des périodes de canicule et une sécheresse exceptionnelle. Nos jardins et espaces verts en ont souffert. Comme vous l'avez constaté, nous n'avons pas initié le concours des maisons et jardins fleuris, et la décision a été prise d'axer les efforts sur la préservation de l'environnement à travers une gestion raisonnée de nos espaces verts. Les actions engagées concernent la mise en place de plantes vivaces et une alternance de paillage naturel et minéral pour recouvrir les parterres.

Ce principe épargne de nombreuses séances de désherbage... La paille limite également l'évaporation pendant les heures chaudes des journées d'été et l'effet desséchant du vent. Elle permet de réduire significativement les besoins en arrosage des cultures, et donc de faire des économies d'eau.

Par ailleurs, le poste budgétaire affecté au fleurissement a lui aussi été réduit et donc les dépenses affectées à ce poste.

Toutefois l'objectif de la Municipalité étant de maintenir un village accueillant et fleuri tant pour le plaisir de ses habitants que pour les visiteurs, nous avons décidé de continuer à promouvoir le fleurissement ; mais en 2019, cette promotion ne se fera pas sous la forme de prix décernés au plus beau, au plus fleuri, au plus recherché des jardins ou balcon, mais sous la forme d'une participation plus importante au prix d'achat des géraniums.

Par cette action, c'est l'ensemble des villageois qui seront bénéficiaires de l'aide de la commune et qui y trouveront leur compte.

Nul doute que les habitants de Jungholtz vont déployer toute leur imagination pour fleurir leur jardin ou balcon pour le plus grand plaisir de de tous.

Information à destination des jeunes

Vous recherchez un job d'été, vous pouvez postuler pour l'été 2019 au service technique & espaces verts de la commune.

Missions : Entretien des plantations, arrosage, petits travaux de peinture dans les bâtiments communaux, rangements, etc...

Les candidats doivent être titulaires du permis B.

Vos candidatures seront à déposer au secrétariat de la Mairie.

URBANISME - CONTEXTE LÉGISLATIF : LOIS ET CODES (URBANISME, ENVIRONNEMENT)

CAS DE JUNGHOLTZ

POS approuvé le 26/01/1995 /

PLU approuvé le 16/01/2014 /

PLU annulé en 2016 / Retour au POS

Mais la loi ELAN fait que notre POS est caduque depuis novembre 2018 et a donc pour conséquence l'application du **RNU** [Règlement National de l'Urbanisme] sur notre ban communal.

Le retour au RNU implique en particulier l'application de la règle de constructibilité limitée aux parties urbanisées de la commune mais également un avis conforme du préfet sur les demandes de permis de construire ou les déclarations préalables déposées après le 1^{er} janvier 2016.

A ce jour, un PLUI [*Plan local d'urbanisme inter-communal*] est en cours d'élaboration par la CCRG.



UN SITE AU SERVICE
DES CITOYENS

INFORMATION

Un outil informatique ludique et interactif est mis à disposition par le Sénat pour les enfants à partir de 6 ans. Ce site Internet, dénommé « **Sénat Junior** » (<http://junior.senat.fr/accueil.html>) a été mis en ligne comme outil pédagogique pour les parents et les enseignants, afin de faciliter l'apprentissage, par les jeunes de l'éducation civique.

Il est construit pour s'adapter aux différentes tranches d'âges du public visé et se décompose en différents onglets, d'actualité, sur des dossiers thématiques et avec des jeux et des vidéos. Son contenu est informatif et apolitique.

Rallye Monte-Carlo 2019

Olivier Courtois & Hubert Risser au Rallye Monte-Carlo 2019



Olivier Courtois de Cernay et son copilote Hubert Risser de Jungholtz ont remporté le Clio R3T Alps Trophy 2018 au terme d'une saison où la concurrence était vive.

Vainqueurs du Clio R3T Alps Trophy 2018, ils ont été sélectionnés pour le Rallye Monte-Carlo (24 janvier 2019) sur la Renault Clio R3T officielle de Renault Suisse.

«C'est une énorme chance de pouvoir être au départ de cette épreuve mythique, pour nous amateurs, être à côté des pilotes d'usines sur le même terrain de jeux, c'est le top».

Photo : Aurélien Vialatte Photography ↑ photo Facebook ↓

Cette formidable opportunité obtenue en dotation de leur victoire est un moment clé pour le pilote alsacien, qui prend part pour la seconde fois à l'épreuve mythique.

Olivier Courtois & Hubert Risser sont allés chercher une belle deuxième place de leur catégorie au volant de leur Renault Clio R3T.

Bravo et toutes nos félicitations pour ces belles performances et pour porter haut les couleurs de l'Alsace et de Jungholtz ☺.



Dématérialisation

Le numérique devient-il facteur d'exclusion ?

Les pouvoirs publics se sont fixés comme objectif de simplifier la relation entre les usagers et l'administration publique grâce à la numérisation de certains services. Ainsi l'État, les collectivités territoriales et les grands opérateurs de la protection sociale espèrent améliorer les échanges entre les usagers et l'administration publique, réaliser des économies budgétaires en réduisant la lourdeur des procédures administratives et cibler un accompagnement spécifique pour les publics les plus fragiles.

Pour l'administration, la démocratisation du numérique est indispensable, pour les usagers par contre, la complexité croissante des procédures administratives, les distances accrues entre les administrations engendrent des difficultés à accomplir les démarches les plus courantes.... Allocations chômage, RSA, impôts... sans parler des zones blanches ; environ 15 % des adultes se sentent incapables d'entreprendre des démarches administratives en ligne. Parmi les exclus du numérique, se trouvent principalement des personnes âgées, des personnes avec des faibles revenus, des personnes habitant en zone rurale et des personnes en situation de handicap.

Il devient donc indispensable d'agir pour que le numérique ne devienne pas un facteur d'exclusion supplémentaire mais bien au contraire, qu'il puisse jouer son rôle de réseau inclusif, ouvert et profitable à tous.



Le groupe LA POSTE a contacté la municipalité pour exposer les nouveaux services proposés. Parmi ceux-ci figure Ardoiz, une "tablette senior" simple et facile d'utilisation.

Ardoiz est décrite comme une solution clé en main qui a été spécialement conçue pour faciliter la connexion des seniors. La tablette Ardoiz permet :

- ✓ La réduction de la fracture numérique chez les seniors – se sentir «plus jeunes» car intégrés dans la mutation digitale de la société - permettre l'accès aux documents digitalisés - faciliter les démarches administratives
- ✓ Favoriser le bien vieillir à domicile - retarder l'arrivée de la dépendance - faciliter le lien familial et social (première cause de fragilisation) - rassurer les aidants (lien digital) - faire bénéficier de dispositifs innovants (objets connectés, ...)
- ✓ La communication moderne, économique et instantanée avec les seniors - informer et interagir avec les utilisateurs sur la tablette - mettre à disposition des outils de liens citoyens - prévenir, informer, alerter, ...



Association Coup de Coeur

12, rue de Thierenbach 68500 Jungholtz
Tél. 03.89.74.83.73

L'association a été créée en 2001 pour l'organisation de l'élection de Miss Haut Rhin à Jungholtz, reconduit en 2006 à Soultz par un petit groupe d'amis de Jungholtz et Buhl. L'association fêtera donc ses 18 ans d'existence cette année.

Le Marché aux Puces est organisé depuis 2004 et cette année se sera la 14^{ème} édition, puisqu'en 2015 et 2016, la rue creuse étant en travaux, il n'a pas été organisé.

Les bénéfices de l'association sont convertis en dons annuels avec un ciblage au profit de l'enfance démunies ou malade.

Notamment :

- Dons à la Ligue du cancer destiné à la recherche pour les enfants atteints de cette fichue maladie.
- Achat de téléviseurs pour les enfants de l'hôpital du Parc de Colmar.
- Achat d'une balancelle pour le Bercaïl à Guebwiler
- Achat de VTT et autre agrès pour le Chalet de l'enfance de Rimbach
- Dons à l'école Maternelle de Jungholtz (Vélos et audio)
- Achat d'un défibrillateur pour la commune de Jungholtz en 2009
- Différents dons et aides au Téléthon (Buhl et Mulhouse)
- Achats de denrées pour la petite enfance au resto du Cœur de Soultz

Cette année encore, nous prévoyons un chèque pour La Ligue, ainsi que du matériel pour le Chalet de Rimbach.

Seulement voilà !

Notre sympathique petite association commence à perdre "des plumes" ; en effet, certains de nos membres nous quittent, soit pour cause de déménagement, soit en raison du travail. L'équipe qui reste est restreinte et, comme c'est le cas pour beaucoup d'associations, vieillie ...

Nous souhaitons recruter de nouveaux bénévoles et lançons un appel à tous ceux qui souhaitent donner un peu de leur temps pour une bonne cause.

N'hésitez pas à me contacter :

Francis Laucher

12 rue de Thierenbach - Jungholtz

☎ 03 89 74 83 73 ou ☎ 06 01 33 27 50 ou encore

E.mail : francislaucher@sfr.fr



Don du sang

Acte citoyen et généreux, le don de sang est avant tout une expérience riche et forte qui place les donneurs et les receveurs au cœur d'une dynamique de partage ! Aujourd'hui il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain et les produits sanguins ont une durée de vie très courte. Chaque année, grâce au don de sang, 1 million de patients sont soignés. Nous savons tous que le don de sang sauve des vies, les donneurs de Jungholtz ont été mis à l'honneur.

Insigne de Bronze premier niveau (pour 3 dons - Femmes)

- ◆ Madame Laura FLEURIGEON
- ◆ Madame Céline FRITSCH
- ◆ Madame Noémie LACREUSE

Insigne de Bronze premier niveau (pour 5 dons - Hommes)

- ◆ Monsieur Laurent BUZALA
- ◆ Monsieur Cédric CONREAUX

Insigne de Bronze deuxième niveau (pour 10 dons - Hommes)

- ◆ Monsieur José SCHWALLER

Insigne de Bronze troisième niveau (pour 25 dons - Femmes)

- ◆ Madame Sylvie MARTINET

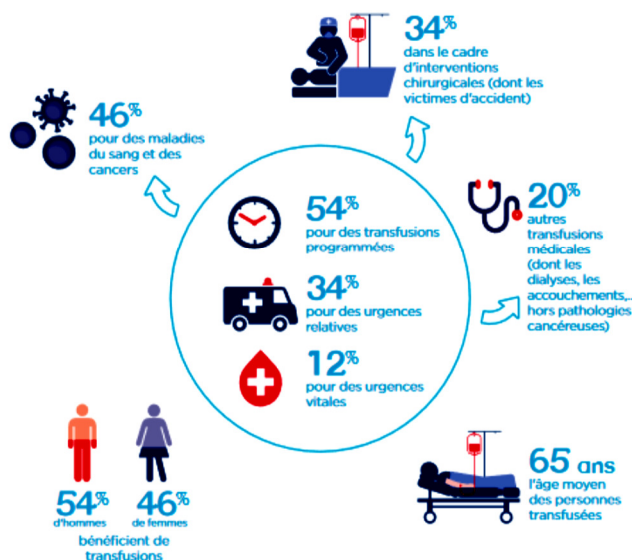
Insigne de Bronze troisième niveau (pour 25 dons - Hommes)

- ◆ Monsieur Jean Luc WEINZAEPFLEN

FINALEMENT, LE DON DE SANG, C'EST AVANT TOUT...

Une expérience humaine et solidaire unique ! Un acte simple et à la fois un véritable don de soi qui permet de sauver de nombreuses vies.

Chaque jour, vos dons sont utilisés pour :



Vous avez partagé votre pouvoir de sauver des vies : merci !

Offres d'emplois ...

L'ARMÉE DE TERRE
**RECRUTE
ET FORME**
15 000 POSTES



Info Flash de l'Armée de Terre - CIRFA de Mulhouse

Les offres d'emploi proposées par l'Armée de Terre au mois de MARS 2019 sont susceptibles d'intéresser certaines personnes qui pourront prendre contact avec le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de Mulhouse.

Adjudant-chef Daniel HLINECKY
Groupement de Recrutement et de Sélection Nord – Est
CIRFA de Mulhouse
1A rue Vauban 68100 MULHOUSE



FLASH INFO DU CIRFA DE MULHOUSE *Tous ensemble pour l'emploi de nos jeunes !*

Nos offres

15 000 postes dans plus de 100 métiers

Régionales :

94 combattants d'infanterie
17 Combattants de la logistique
11 Restauration/Hôtellerie
24 Combattants du Génie
3 Assistants administratifs
33 Mécaniciens

Nationales :

1144 postes en MARS 2019
De Dax à Strasbourg et de Fréjus à Vannes
De Mécanicien à Combattant
(Infanterie, Génie, Logistique, Cavalerie Blindée)

Formation BAC pro Maintenance des Matériels Aéronautiques (MMA) assurée par le Centre d'Enseignement Technique de l'Armée de Terre (CETAT) de Bourges

- S'adresse aux jeunes de 16 à 20 ans maximum, niveau seconde, lycéens issus des classes de 1ère ou de terminale, mais la scolarité débute en 1^{ère} BAC pro MMA
- Détenir le Diplôme National du Brevet
- Être en règle au regard du Service National (JDC ou recensement)
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Après réussite au BAC pro MMA, signature d'un contrat sous-officier de 8 ans
- Nourri, hébergé et formé gratuitement
- Rémunération de 670 euros/Mois
- 25 jours de congés la première année, 45 jours la deuxième
- Réduction SNCF de 75%

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de Mulhouse
Du Lundi au Vendredi avec ou sans RDV au 1A Rue Vauban 68100 Mulhouse
Tél. : 03.89.60.51.43

Permanences : le Mercredi et le Jeudi 2 Rue des Belges 68000 Colmar (à l'entrée du 152^{RI}).
Uniquement le mercredi pendant les vacances scolaires.
Tél. : 03.89.21.88.09



Elections

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019

La loi n°2016-1048 du 1er août 2016 réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales. Il crée un **répertoire électoral unique et permanent** (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE)

Cette réforme est entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2019. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité.

Cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales qui sera possible jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

La réforme s'applique également aux listes électorales complémentaires utilisées lors des élections européennes et municipales.

S'agissant des électeurs français établis hors de France, la possibilité d'être inscrits à la fois sur une liste municipale et sur une liste consulaire est

supprimée. Parmi ces électeurs, ceux qui n'auront pas choisi au 31 mars 2019 la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits seront automatiquement radiés des listes électorales et maintenus d'office sur la liste électorale consulaire.

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales et que vous souhaitez voter aux prochaines élections européennes en 2019, **VEZ VOUS INSCRIRE EN MAIRIE AVANT LE 31 MARS 2019** muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que de votre pièce d'identité en cours de validité.



CIMETIÈRE

Le columbarium aux lignes fluides et épurées a été installé. Réalisé dans des matériaux sélectionnés pour leur longévité, il s'intègre harmonieusement dans son environnement.

Ce monument cinéraire qui sert à accueillir dignement les cendres de votre proche défunt, dispose d'un espace dédié, ainsi les proches peuvent se recueillir devant le columbarium au même titre qu'on le fait devant une pierre tombale.



Suite au décès d'un proche, et s'il désirait une crémation*, se pose la question de l'avenir des cendres. Les cendres doivent d'abord être mises dans une urne cinéraire avant d'en décider de la destination.

Si vous optez pour la mise en columbarium, l'urne contenant les cendres est déposée dans une case. Une case peut contenir une ou plusieurs urnes. Chaque case sera ornée d'une plaque d'identité du défunt comportant son nom, ses dates de naissance et décès et le numéro de l'emplacement. La plaque peut aussi être personnalisée selon les volontés de la famille (citation, photographie, ...).

Au même titre que pour l'inhumation d'un cercueil, la mise en columbarium passe par l'acquisition d'une concession. La concession est la location d'une place en columbarium pour une période donnée ; généralement, on acquiert une concession pour une durée déterminée de 15, 20 ou 30 ans.

Jardin du souvenir

La dispersion des cendres est l'un des choix possibles pour la famille d'un défunt qui a été incinéré. Les cendres peuvent être dispersées dans le Jardin du souvenir.

Petit rappel concernant l'entretien des tombes

Il appartient à chacun d'entretenir les monuments funéraires rattachés à sa famille. La commune ne peut intervenir directement sur vos monuments qui sont votre propriété et un espace personnel.

Information : Il convient à tout concessionnaire (ou à la famille) de se renseigner auprès du secrétariat de mairie pour vérifier l'échéance des concessions et procéder au renouvellement si nécessaire.



Éclairage public

Le déploiement de la technologie LED qui répond à plusieurs besoins : meilleur éclairage, efficacité énergétique et limitation des nuisances lumineuses continue dans les rues du village.

A ce jour, environ 60 % du parc est déjà remplacé. ■

Installation de la fibre optique

Le déploiement de la fibre optique est en cours, les travaux à travers le village ont déjà débuté. ■

Travaux rue du Binsbourg

La réalisation de ces travaux est urgente, en raison des problèmes d'inondations récurrents lors d'orages violents. La Communauté de Communes de Guebwiller a établi un estimatif des travaux pour ce qui concerne les eaux pluviales urbaines qui se détaille ainsi :

- Réseau EU Part CCRG-75 ml : 27 000 € HT
- Réseau EP Part CCRG- 75 ml : 30 000 € HT
- Voirie Part communale – 790 m2 : 32 000 € HT

Toutefois ces travaux sur le réseau urbain des eaux pluviales ne sont pas suffisants pour régler les problèmes de cette rue qui requiert en plus des travaux à la charge de la commune.

Aussi la municipalité a déposé un dossier de demande de subvention au titre des Aménagements de chemins ruraux (DETR 2019) pour le chemin rural du Mittlerer Binsbourgweg pour un montant estimatif de 64 435 € HT dont 20% pourraient être pris en charge par la DETR.

LA DETR est une aide attribuée par l'état à des collectivités rurales répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale. Elle permet de financer des travaux de réfection, de sécurisation, d'amélioration de l'accessibilité extérieure ou la transition énergétique des bâtiments publics.

De plus il faudrait rajouter un bassin de rétention pour un montant estimatif de 120 000 € HT ■

Travaux rue Henri Latscha

Travaux prévus sur les réseaux eau potable et assainissement pour un montant de 94 500 €.

Les travaux programmés par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller portent sur :

- la création du réseau d'eaux usées
- la rénovation et le bouclage du réseau d'eau potable

L'aménagement de la voirie restera à la charge de la commune. ■

Travaux de rénovation de la toiture de la Basilique de Thierenbach

Deux devis sont en cours d'analyse pour ces travaux

- Devis D8A127 remplacement des tuiles : 2 160.00 € TTC
- Devis D8A128 infiltration toiture : 2 460.00 € TTC.

Travaux journée citoyenne 2019

Les chantiers déjà inscrits au programme de la journée citoyenne 2019 sont :

- la troisième tranche du projet Chemin du Bildstoecklé avec l'installation du dessableur
- le remplacement de la clôture du cimetière ■



Des forestiers à votre service

Qui ne s'est pas étonné ou indigné lors de promenades en forêt alsacienne que de nombreuses parcelles forestières ne soient pas entretenues et offrent un bien triste spectacle ?

Alors interrogeons-nous sur les raisons de cette situation.

- Plus de 24 % de la forêt **alsacienne** appartient à des propriétaires privés (75% dans les autres départements de France). Ces parcelles souvent héritées ne font pour la plupart que quelques ares et sont difficilement exploitables. Il arrive même que le propriétaire ne sache pas les situer. D'autres ne savent pas qu'ils sont propriétaires ou s'en désintéressent totalement.
- La parcelle est isolée au milieu d'autres parcelles non exploitées et non desservies par un chemin forestier. Alors comment s'aventurer dans ce « no man's land », y travailler et sortir du bois ?
- les dégâts de gibier sont tels que les arbres sont rabougris et dégénérés. Eh oui, nos beaux petits chevreuils aiment les jeunes pousses de sapin et autres essences ! Ne parlons pas du cerf qui se nourrit des écorces des jeunes arbres.

Contrairement à ce que l'on veut faire passer comme message dans certains articles de journaux, documentaires ou films, la forêt n'est pas uniquement une source de revenus.

Mobiliser du bois qui sera présent partout dans notre quotidien : maison, charpente, mobilier, chauffage; OUI, mais pas par n'importe quel moyen !



Prenons soin de notre forêt, source de vie, de production de chaleur, d'emplois, d'avenir. Gérons durablement nos forêts, mettons tout en œuvre pour la préserver et la transmettre à nos enfants.

C'est dans cet objectif que « Forestiers d'Alsace », à travers ses associations locales, propose de vous aider par leurs **conseils** et leur **expérience**.

La forêt peut être un héritage mais aussi un achat bien réfléchi et dans ce cas elle devient une passion, source de joies et d'avenir.
Pour en savoir plus, adressez-vous à

ASSOCIATION FORESTIERE SYLVICULTEURS DU CENTRE HAUT-RHIN, MONTAGNE, VIGNOBLE ET PLAINE

Rémy Groff - Mail : groff.remy@gmail.com

112 Col du BOENLESGRAB – 68610 LAUTENBACH/WASSERBOURG

Tél. 03 89 71 08 60 ou 06 84 89 68 28 mail : sylviculteurscentrehautrhin@gmail.com



La divagation des chiens ! Que dit la législation ?

La loi est dure, mais c'est la loi.

Un texte qui date de 1955 oblige les maîtres à tenir leur chien en laisse dans le milieu forestier entre le 15 avril et le 30 juin, moments propices au renouvellement des générations de la faune.

Une amende qui peut aller jusqu'à 750 € en cas de récidive.

Pour plus d'information : <http://www.oncfs.gouv.fr/Modes-de-gestion-de-la-chasse-ru280/Chats-et-chiens-divagation-que-faire-ar1919>

Le coût des infractions

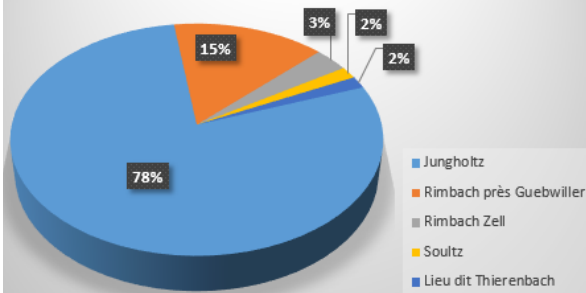
- **750 € d'amende maxi** si vous laissez divaguer vos animaux en méconnaissance des arrêtés réglementant l'emploi et la divagation des chiens. Cela est puni de cette amende pour les contraventions de 4^{ème} classe, relevable par la voie de l'amende forfaitaire (soit 135 €) ([art. R. 428-6 C. Env.](#)).
- **150 € d'amende maxi** si le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, le laisse divaguer. Cela est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe ([art. R. 622-2 CP](#)).
- **450 € d'amende maxi** dans le cas où cette divagation conduirait à la mort ou à des blessures d'autres animaux domestiques provoquées par la divagation d'un animal dangereux. Cela est puni d'une contravention de 3^{ème} classe ([art. R. 653-1 CP](#)).
- **150 € d'amende maxi** si vous laissez divaguer un animal sur les routes. Cela est passible d'une contravention de 2^{ème} classe. Au regard des articles [R.412-44](#) à [R. 412-50 du code de la route](#), tout animal doit avoir un conducteur



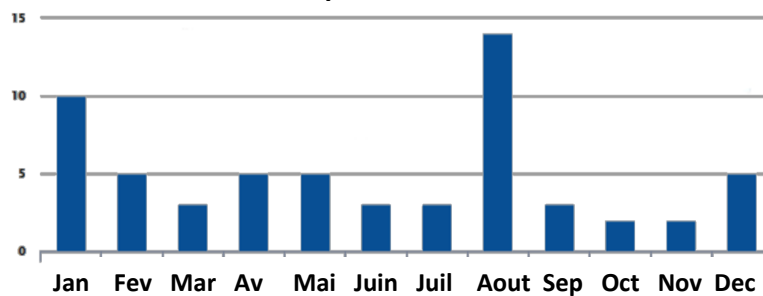
SAPEURS POMPIERS

LES CHIFFRES CLÉS

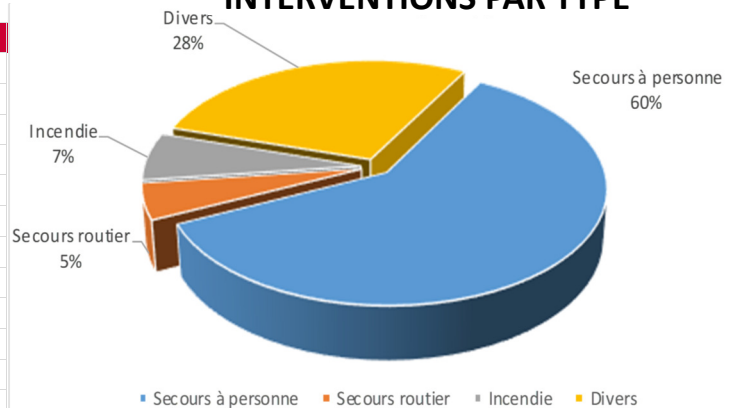
Interventions par commune



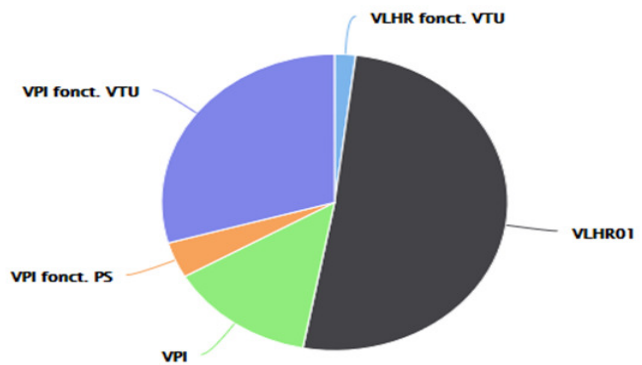
Interventions par mois



INTERVENTIONS PAR TYPE



INTERVENTIONS PAR VEHICULE



VLHR : Véhicule Léger ou de Liaison Hors Route
 VPI : Véhicule Première Intervention
 VTU : Véhicule Tout Usage
 PS : Prompt Secours

Sous-type	Nombre
AVC	1
AVP VL seule	2
AVP VL seule avec désincarcération	1
Arrêt cardiaque à domicile ou dans lieu privé	1
Chute de tuiles sur VP	1
Chute a vélo ou cyclo	1
Chute d'arbre sur voie publique	1
Destruction de nid de guêpes	9
Destruction nid de frelons	2
Destruction nid de guêpes	1
Feu dans une maison individuelle	1
Luxation prothèse de la hanche	1
Malaise avec PCI	1
OPM	1
Personne restée à terre suite à chute de sa hauteur	1
Accident de circulation vl	1
Accident de travail sur VP ou lieu public	1
Asphyxie/détresse respiratoire	3
Chute a vélo	1
Chute sur voie publique ou dans un lieu public	1
Chute à domicile ou lieu privé	2
Épuisement de locaux	1
Feu de broussailles	1
Feu de cheminée	2
Fuite de gaz	1
Inconscience	1
Inconscience prolongée	3
Inconscience prolongée à domicile ou lieu privé	1
Malaise dans lieu public	1
Malaise dans lieu public protégé	2
Malaise sur VP	5
Malaise à domicile	5
Malaise à domicile ou lieu public	1
Personne blessée avec détresse vitale	1
Personne ensevelie	1

Adjudant FEINDRY Gatien
 chef de corps CPI Vallon du Rimbach
 0668821901 - 0389671654 (répondeur)
 E.mail : spvallondurimbach@gmail.com

Etat Civil

Grands Anniversaires (70 ans et plus)

Janvier	BRUCKER	Marie Louise	29/01/1942
	FEY	Harald	15/01/1941
	HEINRICH	Marcel	07/01/1945
	ISSLER	Marie	25/01/1947
	KAUFMANN	Jean	12/01/1948
	KIHL	Marie Antoinette	13/01/1946
	MISTLER	Auguste	24/01/1926
	RISSER	Marie	15/01/1937
	ROSEMARY	Nedka	11/01/1941
	ROTTY	Paul	20/01/1948
Février	SCHLEIFFER	Jean	16/01/1942
	SCHLURAFF	Gilbert	16/01/1948
	SEILNACHT	André	29/01/1940
	STOECKLE	Marie-Claire	29/01/1939
	SUTTER	Béatrice	18/01/1949
	ANSEL	Marie	11/02/1937
	ARNOLD	Daniel	21/02/1937
	BELTZUNG	Joseph	04/02/1927
	BURGER	Yves	24/02/1949
	FRICKER	Claude	01/02/1926
Mars	LEHNER	Marguerite	20/02/1938
	MONA	Sophie	04/02/1934
	SCHWAMM	Philomène	14/02/1928
	THUET	Marie	03/02/1943
	TSCHAEN	Gabrielle	17/02/1936
	AULLEN	Marie	02/03/1945
	CHRISTMANN	Maria	03/03/1940
	CLEMENTZ	Eugénie	09/03/1932
	FAHR	Lucienne	26/03/1947
	FRICKER	Gisèle	23/03/1944
Mars	GIARDINO	Jean	29/03/1941
	HEINRICH	Daniel	07/03/1942
	HEISS	Jean-Claude	12/03/1949
	KUENTZ	Marie-Rose	18/03/1931
	LEDERMANN	Lucienne	29/03/1947
	SCHLEIFFER	Yvette	09/03/1938
TOIGO	Pierrette	22/03/1935	

Dates à noter

14 Avril	Carnaval
11 Mai	Concert - Musique Harmonie de Jungholtz avec la participation de l'Harmonie de Steinbach
26 Mai	Élections Européennes
14 Juin	Concert des écoles ; Salle de la MAB à Soultz
22 Juin	Journée Citoyenne En 2019, la date officielle est le samedi 25 mai. Elle reste toutefois indicative, les communes pouvant choisir une autre date en fonction de leur calendrier local.
30 Juin	Repas brochette organisé par la Musique Harmonie de Jungholtz
28 juillet	Marché aux Puces

Jungholtz est aussi sur les ondes ...

En effet, cette année Jungholtz est en liste pour participer à l'émission de France Bleu Alsace intitulé " le plus beau village, le nôtre".

Chaque semaine un village est mis à l'honneur au travers de son patrimoine historique, ses balades, ses personnalités...

Rappel : Les votes sont ouverts jusqu'à fin mai. Au mois de juin 2019, le plus beau village d'Alsace se verra remettre un prix par France Bleu Alsace....

Votez !

Rendez-vous sur le site de www.francebleu.fr



DISTRIBUTION DES SACS DE TRI

La distribution des sacs de tri et des sacs bio-déchets s'est tenue à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal le lundi 4 février 2019.



Si vous avez oublié de vous rendre à la Mairie, vous pouvez vous procurer les sacs directement à la Com-Com. **Il est impératif de vous munir de votre badge.**

Trier ses déchets pour en permettre le recyclage participe à la préservation de notre planète.

RAPPEL : Tous les jeunes ayant 16 ans doivent se faire recenser en Mairie.

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

MAIRIE HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	9h à 12h	17h à 18h	de 18h à 20h sur RdV
Mardi	9h à 12h		
Jeudi	-	14h à 16h	

Téléphone 03 89 62 22 11
@ mairie.jungholtz@wanadoo.fr
Permanence des élus lundi de 18 à 20h.